

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 556 9 juin 2005

SOMMAIRE

ACE Industrial Consulting S.A., Luxembourg 26651	Igeba-Lux, GmbH, Mondorf-les-Bains	26681
Albus-Lux S.A., Luxembourg	Igeba-Lux, GmbH, Mondorf-les-Bains	26682
Allied Domecq Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	Immobilière Centuria Luxembourg 1 S.A., Lu-	
bourg 26688	xembourg	26661
Alov, S.à r.l., Luxembourg	Immobilière Centuria Luxembourg 1 S.A., Lu-	
Anderson Finance S.A., Luxembourg 26645	xembourg	26662
Arcelor FCS Commercial Luxembourg S.A., Du-	Immobilière Centuria Luxembourg 2 S.A., Lu-	2444
delange	xembourg	26666
Ariel Holdings S.A., Luxembourg	Immobilière Centuria Luxembourg 2 S.A., Lu-	2///
Arriel Holdings S.A., Luxembourg	xembourg	26667
Atid S.A., Luxembourg	JES S.A., Luxembourg	26682
Azad S.A., Luxembourg	Jos Weirich & Cie, S.à r.l., Dudelange	26661
Bâloise Fund Invest Advico, S.A.H., Luxembourg . 26644	KMH-Techno S.A., Luxemburg	26658
Bâloise Fund Invest Advico, S.A.H., Luxembourg . 26657	Life Power Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	26661
Bâloise (Luxembourg) Holding S.A., Luxembourg. 26653	LSF4 Pool I Holdings, S.à r.l., Luxembourg	26668
Balrin S.A., Luxembourg	LSF4 Pool I Holdings, S.à r.l., Luxembourg	26669
Bedminster (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg 26667	Matrix La Gaude Investment, S.à r.l., Luxem-	
Bell Investments S.A., Luxembourg 26648	bourg	26663
Blumensonne Holding S.A., Luxembourg 26642	MCP Promo, MR & Co Promo, S.à r.l., Luxem-	
Bricomag Holding S.A., Luxembourg 26688	bourg	26643
Bristol (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg 26661	Meinek S.A., Luxembourg	26672
Bristol (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg 26664	Mirai S.A.H., Luxembourg	26679
C6 Vélizy Windsor, S.à r.l., Luxembourg 26672	Netline S.A., Luxembourg	26670
Cellia S.A., Luxembourg	Primerose, S.à r.l., Luxembourg	26681
CHL Investments Limited S.A., Luxembourg 26679	Projecto C S.A., Luxembourg	26670
Changes, S.à r.l., Luxembourg	S.G.C. Luxembourg S.A., Luxembourg	26659
Cradlesong Venture, S.à r.l., Luxembourg 26655	S.G.C. Luxembourg S.A., Luxembourg	26660
DR Holdings S.A., Luxembourg 26679	Sinon S.A., Luxembourg	26657
DSD International Contractors, S.à r.l., Esch-sur-	Société Financière Edith S.A., Echternach	26669
Alzette 26657	Société Luxembourgeoise de Téléphonie S.A.,	
EOS Africa S.A.H., Luxembourg 26680	Luxembourg	26671
EOS Holdings S.A.H., Luxembourg	Stanton CDO I S.A., Luxembourg	26681
Euroinvest (Czech 3), S.à r.l., Luxembourg 26651	Stonegate Investments S.A., Luxembourg	26680
Finances et Valeurs S.A.H., Luxembourg 26682	Strawberry Marketing, S.à r.l., Luxembourg	26671
Galgo, S.à r.l., Bereldange	Tikkurila Holdings, S.à r.l., Luxembourg	26680
Goeres, S.à r.l., Luxembourg	Tikkurila Holdings, S.à r.l., Luxembourg	26683
Gruppo Mobili e Salotti S.A., Luxembourg	Tredegar Europe, S.à r.l., Luxembourg	26660
HWGW Luxembourg LLC, S.à r.l., Luxembourg 26670	TST HTC Holdings, S.à r.l., Senningerberg	26683
HWGW Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 26662	TST HTC Holdings, S.à r.l., Senningerberg	26688
5, ,		26642
HWS Luxembourg LLC, S.à r.l., Luxembourg 26671	Vaubesnard S.A., Luxembourg	20042
HWS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 26671		



VAUBESNARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}. R. C. Luxembourg B 74.287.

RECTIFICATIF

Adresse de la société:

54, boulevard Napoléon Ier, L-2210 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2005.

Pour VAUBESNARD S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01620. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013603.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2005.

BLUMENSONNE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 42.077.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée BLUMENSONNE HOLDING S.A. avec siège social à Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n° 42.077,

constituée par acte du notaire Christine Doerner en date du 16 novembre 1992, publié au Mémorial C n° 73 du 15 février 1993, et les statuts ont été modifiés par acte du notaire Paul Decker en date du 15 mars 2000, publié au Mémorial C n° 521 du 20 juillet 2000.

L'assemblée est présidée par Madame Francesca Docchio, employée privée, Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero Saddi, employé privé, Luxembourg, 29, avenue Monterey.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Madame Francesca Docchio, précitée.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Suivant la prédite liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entièreté du capital social, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les différents points figurant à l'ordre du jour.
 - II.- Que la société n'a pas émis d'obligations.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
 - 1. Abandon du régime fiscal sur les sociétés holding régies par la loi 31 juillet 1929 avec effet au 1er janvier 2005
 - 2. Modification de l'art. 4 des statuts pur lui donner la teneur suivante:

«la société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur. Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale. Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prester tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.»

- 3. Modifications afférentes des statuts
- 4. Divers

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal des sociétés holding régies par la loi du 31 juillet 1929 afin d'adopter un nouvel objet social, et ce avec effet comptable au 1er janvier 2005,

et modifie en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:



Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur. Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale. Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prester tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants. Après interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdit comparant ont signé avec Nous Notaire, le présent acte.

Signé: F. Docchio, G. Saddi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 65, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial. Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2005.

J. Delvaux.

(015075.3/208/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

MCP PROMO, MR & CO PROMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. MR & CO PROMO, S.à r.l.).

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.

R. C. Luxembourg B 60.165.

L'an deux mille cinq, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée dénommée MR & CO PROMO, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 35-37, rue Verte, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B n° 60.165,

constituée sous la dénomination de DECO-STUDIO, S.à r.l., par acte du notaire soussigné en date du 17 juillet 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 28758.

La dénomination ainsi que les statuts ont été modifiés par acte du notaire Blanche Moutrier d'Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 21017.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Raoul Meyers, maître-électricien, 35-37, rue Verte, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Pascale Junck, employée privée, 43, rue des Romains, Strassen.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Madame Myriam Oestreicher et Monsieur Armand Linster, employés privés, 18A, rue de Mondorf, Frisange.

Tous ici présents et soussignés.

Le bureau ayant été constitué comme dit ci-dessus, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'actor:

- l. Que les associés présents, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris sur une liste de présence, laquelle après avoir été signée par les associés présents, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement
- II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les associés détenant ensemble les cents (100) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de la société, sont dûment représentées à la présente assemblée.
- III. Que dès lors la présente assemblée a pu se réunir sans convocation préalable, tous les associés déclarent par euxmêmes avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.
- IV. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:
- 1. Constatation de la cession de 100 parts sociales intervenue le 26 janvier 2005 entre l'associé unique, Monsieur Raoul Meyers, et la société MRO S.A.



2. Changement de la dénomination sociale de la société en MR & CO PROMO, S.à r.l., en abrégé MCP PROMO, S.à r.l., et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 1er. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MR & CO PROMO, S.à r.l., en abrégé MCP PROMO, S.à r.l.

3. Divers.

Sur ce, l'assemblée après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée et après avoir approuvé l'exposé du Président, a abordé l'ordre du jour et après délibération a pris séparément chacune à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, pour autant que de besoin, donne son agrément à la cession de 100 parts sociales faite par l'associé unique, Monsieur Raoul Meyers, à la société MRO S.A., avec siège social à Frisange, 18A, rue de Mondorf,

intervenue en date de ce jour aux termes d'un acte de vente de parts sociales sous seing privée.

L'assemblée déclare accepter cette cession au nom de la société et dispense le cessionnaire de la faire signifier à la société, déclarant n'avoir entre ses mains aucune opposition ou aucun empêchement qui puisse en arrêter l'effet.

Suite à la susdite cession de parts, le capital société est désormais détenu par la société MRO S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en MR & CO PROMO, S.à r.l., en abrégé MCP PROMO, S.à r.l., et modifie en conséquence l'article 1er des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 1er. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MR & CO PROMO, S.à r.l., en abrégé MCP PROMO, S.à r.l.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture leur faite et interprétation leur donnée en langue française, les membres du bureau, connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Meyers, P. Junck, M. Oestreicher, A. Linster, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 65, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2005.

J. Delvaux.

(015077.3/208/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

BALOISE FUND INVEST ADVICO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 1, rue Emile Bian. R. C. Luxembourg B 78.977.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 février 2005

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Alain Nicolai comme administrateur de la société, intervenue en date du 9 décembre 2004, avec effet immédiat.

Elle remercie ce dernier pour le travail accompli.

L'Assemblée confirme la nomination par cooptation de Monsieur Peter Christen comme nouvel administrateur intervenue en 2005.

Septième résolution

Les mandats de tous les administrateurs viennent à échéance. L'Assemblée décide de renouveler leurs mandats pour une période de 1 an. Les mandats des administrateurs, à savoir Messieurs André Bredimus, Robert Antonietti, et Peter Christen expirent donc à l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur l'exercice 2005.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, venant à échéance, pour la période expirant à l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur l'exercice 2005.

BALOISE FUND INVEST ADVICO A.G.

A. Bredimus

Président-Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03139. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015094.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.



ANDERSON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 106.017.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le premier février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- La société INVESTISSEMENTS DU CENTAURE, ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, ici représentée par Madame Isabelle Bastin, employée privée à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.
- 2.- La société DK TRANS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, ici représentée par Madame Claire Adam, employée privée à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier. Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1er. Forme, Dénomination

- 1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.
 - 1.2. La société adopte la dénomination ANDERSON FINANCE S.A.

Art. 2. Siège social

- 2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.
- 2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.
- 2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration
- **Art. 3. Objet.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme de façon directe ou indirecte, de tout bien immobilier tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier sous quelque forme que ce soit, dans toute société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La société peut faire toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 4. Durée

- 4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La société peut être dissoute a tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II. Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 900.000,- (neuf cent mille euros), divisé en 9.000 (neuf mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social

- 6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.
 - 6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.
- Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.
 - Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.
- Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.



Titre III. Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

- 10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.
- 10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Il sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.
- 10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

- 11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.
 - 11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.
- 11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.
 - 11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.
- 11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.
- 11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.
 - 11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.
- Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

- 13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.
 - 13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblé générale.
 - 13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.
- Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

- 15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.
- 15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six

Titre IV. Assemblée Générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale

- 16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.
 - 16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.
- Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le quatrième mercredi du mois d'avril à 10.00 heures.
- Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.
 - Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 20. Année sociale

- 20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- 20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

- 21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.
- 21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.



21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation

- 22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.
- 22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Disposition Générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2005. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2006.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 9.000 (neuf mille) actions comme suit:

1 INVESTISSEMENTS DU CENTAURE	3.999	actions
2 DK TRANS S.A	1	action
Total: mille actions	0.000	actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 900.000,- (neuf cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à douze mille euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2006:
- a) Monsieur Jean Quintus, administrateur de Sociétés, demeurant à L-7391 Blaschette, 11, rue de Fischbach;
- b) Monsieur Koen Lozie, administrateur de Sociétés, demeurant à L-8211 Mamer, 105, route d'Arlon;
- c) COSAFIN S.A., avec siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve;
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:
- V.O. CONSULTING LUX S.A., avec siège social à L-4963 Clémency, 8, rue Haute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: I. Bastin, C. Adam, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, vol. 146S, fol. 98, case 9. – Reçu 9.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

J. Elvinger.

(015103.3/211/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

ALOV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 103.414.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03205, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2005.

Signature.

(015113.3/1035/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.



BELL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 106.018.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le premier février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparus

- 1.- La société INVESTISSEMENTS DU CENTAURE, ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, ici représentée par Madame Isabelle Bastin, employée privée à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.
- 2.- La société DK TRANS S.A, ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, ici représentée par Madame Claire Adam, employée privée à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier. Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1er. Forme, Dénomination

- 1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.
 - 1.2. La société adopte la dénomination BELL INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Siège social

- 2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.
- 2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.
- 2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.
- **Art. 3. Objet.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme de façon directe ou indirecte, de tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La société a également pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier sous quelque forme que ce soit, dans toute société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La société peut faire toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 4. Durée

- 4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La société peut être dissoute a tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II. Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 200.000,- (deux cent mille euros), divisé en 2.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social

- 6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.
 - 6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.
- Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.
 - Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.
- Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

- 10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.
- 10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Il sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.



10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

- 11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.
 - 11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.
- 11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.
 - 11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.
- 11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.
- 11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.
 - 11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.
- **Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

- 13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.
 - 13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblé générale.
 - 13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.
- Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

- 15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.
- 15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV. Assemblée Générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale

- 16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.
 - 16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.
- Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le quatrième mardi du mois d'avril à 10.00 heures
- Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.
 - Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale

- 20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- 20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

- 21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social
- 21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.
- 21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.



Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation

- 22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.
- 22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Disposition Générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2005. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 2.000 (deux mille) actions comme suit:

1 INVESTISSEMENTS DU CENTAURE	actions
2 DK TRANS S.A	action
Total: mille actions	actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 200.000,- (deux cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à trois mille cinq cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2006:
- a) Monsieur Jean Quintus, administrateur de Sociétés, demeurant à L-7391 Blaschette, 11, rue de Fischbach,
- b) Monsieur Koen Lozie, administrateur de Sociétés, demeurant à L-8211 Mamer, 105, route d'Arlon,
- c) COSAFIN S.A., avec siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:
- V.O. CONSULTING LUX S.A., avec siège social à L-4963 Clémency, 8, rue Haute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: I. Bastin, C. Adam, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, vol. 146S, fol. 98, case 8, - Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

J. Elvinger.

(015104.3/211/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

AZAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 94.180.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03308, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AZARD S.A., Société Anonyme

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signatures

(015079.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.



EUROINVEST (CZECH 3), S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle. Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 70.883.

En date du 1^{er} février 2005, le seul actionnaire de la Société est ROCKSPRING P.I.M. (REGULATED) LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au 166, Sloane Street, Londres SW1X 9QF, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour avis conforme

X. Kotoula

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03317. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015034.3/805/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

CELLIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 94.179.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03311, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CELLIA S.A., Société Anonyme

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signatures

(015080.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

ACE INDUSTRIAL CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi. R. C. Luxembourg B 106.024.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-et-un janvier.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,
- 2) Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Luxembourg,

représenté par Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé du 18 janvier 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ACE INDUSTRIAL CONSULTING S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

- Art. 2. La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière, ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, indus-trielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participa-tions sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.
- Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale.



Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Par dérogation, le premier président sera nommé par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la société sera engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué.

Le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale.

- **Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.
- **Art. 7.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2005.
- **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en l'an 2006.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

- Art. 11. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.
- **Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, cent cinquante-cinq actions	
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.



Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.350,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg,
 - b) Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg,
 - c) ARMOR S.A., société anonyme, avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
 - 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société à responsabilité limitée EURAUDIT S.à r.l., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.
- 5) Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, est nommé président du conseil d'administration et Monsieur Luc Braun, préqualifié, est nommé administrateur-délégué.
 - 6) L'adresse de la société est fixée à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lutgen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 62, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

P. Frieders.

(015120.3/212/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

BALOISE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 1, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 62.160.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2005.

A. Bredimus

Administrateur-Délégué

(015100.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

GOERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. APPART-HOTEL).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 35.382.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02491, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 février 2005.

Pour GOERES, S.à r.l. (anc. APPART-HOTEL)

J. Reuter

(015148.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.



ALBUS-LUX S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 32.803.

DISSOLUTION

In the year two thousand and two, on the twenty-seventh December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Patrick van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg;

«the proxy»

acting as a special proxy of GEBRÜDER KÖMMERLING KUNSTSTOFFWERKE, GmbH, having its registered office at Zweibrücker Strasse 200, D-66954 Pirmasens;

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

- I. That the «société anonyme», ALBUS-LUX S.A., a public limited liability company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered in the registre de commerce et des sociétés in Luxembourg, section B number 32.803, has been incorporated by deed enacted on the 22 December 1989.
- II. That the subscribed share capital of the société anonyme ALBUS-LUX S.A. amounts currently to EUR 2,931,340.93 represented by 23,650 Shares without nominal value.
- III. That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of ALBUS-LUX S.A.
- IV. That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.
- V. That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.
 - VI. That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.
 - VII. That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.
- VIII. That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in french of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail:

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence, le texte anglais fait foi:

L'an deux mille quatre, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de GEBRÜDER KÖMMERLING KUNSTSTOFFWERKE, GmbH, résidant à Zweibrücker Strasse 200, D-66954 Pirmasens;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I. Que la société anonyme ALBUS-LUX S.A., ayant son siège social à, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 32.803, a été constituée suivant acte reçu le 22 décembre 1989.
- II. Que le capital social de la société anonyme ALBUS-LUX S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 2.931.340,93, représentés par 23.650 actions sans valeur nominale.
- III. Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société ALBUS-LUX S.A.
- IV. Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.



- V. Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
 - VI. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.
- VII. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- VII. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 21, case 7. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

J. Elvinger.

(015182.3/211/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

CRADLESONG VENTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer. R. C. Luxembourg B 81.361.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the eleventh of February.

Before us, Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) Mr. Mats Wennberg, residing in Björkebergavägen 7, 18263 Djursholm, Sweden, acting as shareholder,

duly represented by Mr. Eric Leclerc, employé privé, residing professionally at Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Djursholm, on 31st January, 2005,

which proxy, signed ne varietur by the persons appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

- 2) Mr. Eric Leclerc, employé privé, residing professionally at Luxembourg, acting as manager.
- 3) Mrs. Martine Kapp, employée privée, residing professionally at Luxembourg, acting as manager,

duly represented by Mr. Eric Leclerc, prenamed,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on January 28th, 2005,

which proxy, signed ne varietur by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to state:

- I) The company CRADLESONG VENTURE, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered at the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, number B 81.361, was incorporated by deed of the undersigned notary on March 30, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 934 on October 29, 2001.
- II) The capital of the company is fixed at twenty thousand euros (20,000.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of two hundred euros (200.- EUR) each.
- III) Mr. Anders Veenhuis, residing in Karlsborgvägen 91, SE-19533 Märsta, Sweden, owner of thirty-seven (37) shares of CRADLESONG VENTURE, S.à r.l., has transferred under private seal, on January 15, 2005, his thirty-seven (37) shares to Mr. Mats Wennberg, prenamed, owner of sixty-three (63) shares of CRADLESONG VENTURE, S.à r.l.

The share transfer agreement, signed ne varietur by the persons appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

- IV) Mr. Eric Leclerc and Mrs. Martine Kapp, managers of CRADLESONG VENTURE, S.à r.l., accept the share transfer on behalf of the company.
- V) As a result of the transfer of shares and the acceptance of the managers of the company, the appearing persons resolve to amend article 6 of the by-laws which henceforth will read as follows:
- «**Art. 6.** The capital of the company is fixed at twenty thousand euros (20,000.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of two hundred euros (200.- EUR) each.

The one hundred (100) shares have been entirely subscribed by the sole associate, Mr. Mats Wennberg, residing in Björkebergavägen 7, 18 263 Djursholm, Sweden.

VI) After these statements, the sole shareholder Mr. Mats Wennberg, acting instead of a general meeting, adopts the following resolutions:

First resolution

Mr. Mats Wennberg, as sole shareholder, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution and liquidation of the company with immediate effect.



Second resolution

Mr. Mats Wennberg, as liquidator of the company, also declares that:

- all the assets of the company have been realised,
- all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off,
- he is responsible for any eventual actually unknown liabilities of the company.

Third resolution

Mr. Mats Wennberg grants discharge to the managers of the company.

Fourth resolution

Mr. Mats Wennberg declares that the documents of the company will be kept during five years at the former registered offices of the company.

Upon these facts the notary stated the dissolution and closure of liquidation of the Company.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille cinq, le onze février.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu

1) Monsieur Mats Wennberg, demeurant à Björkebergavägen 7, 18263 Djursholm, Suède, en sa qualité d'associé, représenté aux fins des présentes par Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant professionnellement à uxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à Djursholm, en date du 31 janvier 2005,

laquelle procuration restera après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexée aux présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

- 2) Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en sa qualité de gérant,
- 3) Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en sa qualité de gérante, dûment représentée aux fins des présentes par Monsieur Eric Leclerc, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 28 janvier 2005,

laquelle procuration restera après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire annexée aux présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire qu'acter ce qui suit:

- I) La société à responsabilité limitée CRADLESONG VENTURE, S.à r.l. (la Société), ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 81.361, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 mars 2001, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 934 du 29 octobre 2001.
- II) Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR), représenté par cents (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents euros (200,- EUR) par part sociale.
- III) Monsieur Anders Veenhuis, demeurant à Karlsborgvägen 91, SE-19533 Märsta, Suède, propriétaire de trente-sept (37) parts sociales de CRADLESONG VENTURE, S.à r.l., a cédé le 15 janvier 2005 par acte sous seing privé ses trente-sept (37) parts sociales à Monsieur Mats Wennberg, prénommé, propriétaires de soixante-trois (63) parts sociales de CRADLESONG VENTURE, S.à r.l.

Le document «Share Tranfer agreement» restera après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte avec lequel il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

- IV) Monsieur Eric Leclerc et Madame Martine Kapp, gérants de la société CRADLESONG VENTURE, S.à r.l., acceptent la cession de parts sociales au nom de la société.
- V) A la suite du transfert de parts sociales et de l'acceptation des gérants de la société, les comparants décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR), représenté par cents (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents euros (200,- EUR) par part sociale.

Les cents (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Mats Wennberg, demeurant à Björkebergavägen 7, 18263 Djursholm, Suède.

IV) A la suite de ses constations, Monsieur Mats Wennberg, comme seul associé de la société, agissant au lieu d'une assemblée générale, déclare prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Mats Wennberg, en sa qualité d'associé unique, décide la dissolution et la liquidation de la société avec effet immédiat.



Deuxième résolution

Monsieur Mats Wennberg, en sa qualité de liquidateur de la société, déclare:

- que tous les actifs réalisés de la Société sont devenu sa propriété,
- que tous les passifs de ladite société ont été réglés entièrement,
- qu'il assume l'obligation de payer tout le passif éventuel actuellement inconnu.

Troisième résolution

Monsieur Mats Wennberg accorde décharge pleine et entière aux gérants de la société.

Quatrième résolution

Monsieur Mats Wennberg déclare que les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq années au siège de la société.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution et la clôture de la liquidation de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétations donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: E. Leclerc, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 février 2005, vol. 528, fol. 64, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier timbré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 15 février 2005.

J. Gloden.

(015270.3/213/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

BALOISE FUND INVEST ADVICO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 1, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 78.977.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2005.

A. Bredimus

Président-Administrateur

(015102.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

SINON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 46.455.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02471, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 février 2005.

Pour SINON S.A.

I. Reuter

(015146.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

DSD INTERNATIONAL CONTRACTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette. R. C. Luxembourg B 21.123.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02492, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 février 2005.

Pour DSD INTERNATIONAL CONTRACTORS, S.à r.l.

J. Reuter

(015149.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.



KMH-TECHNO S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxemburg, 57, avenue de la Faïencerie. H. R. Luxemburg B 45.398.

_

Im Jahre zweitausendundvier, am vierundzwanzigsten November.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Mersch (Luxemburg).

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Aktiengesellschaft KMH-TECHNO S.A., mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, avenue de la Faïencerie, die gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond Schroeder, mit dem damaligen Amtssitz in Mersch, am 26. Oktober 1993, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Nummer 593 vom 13. Dezember 1993.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Joseph Treis, expert-comptable, wohnhaft in Luxemburg.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Christiane Schreiber, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Klaus Heinrich, Pensionär, wohnhaft in D-65760 Eschborn.

Sodann stellt der Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern folgendes fest:

- I. Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von der Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet.
- II. Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde ne varietur paraphiert, beigebogen und mitformalisiert.
- III. Da sämtliche zweihundert (200) Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, ist die Versammlung demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.
 - IV. Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

- 1.- Beschlussfassung der Aktionäre über die Liquidation der KMH-TECHNO S.A.
- 2.- Bestellung des Liquidators/Abwicklers und Festlegung seiner Befugnisse.
- 3.- Verschiedenes.

Nach Beratung traf die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Die Versammlung beschließt die Gesellschaft aufzulösen welche nunmehr nur noch für ihre Liquidation besteht.

Zweiter Beschluss:

Die Generalversammlung bestimmt und ernennt zum Liquidator:

Herr Joseph Treis, Wirtschaftsprüfer, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Liquidator hat die weitgehendsten Befugnisse sowie sie durch das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und durch die späteren Abänderungsgesetze vorgesehen sind, um die Liquidation durchzuführen.

Er kann insbesondere alle Handlungen durchführen welche in den Artikeln 144 und 145 des Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne eine vorherige Genehmigung durch die Generalversammlung beantragen zu müssen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Versammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Treis, C. Schreiber, K. Heinrich, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 décembre 2004, vol. 429, fol. 54, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 2. Februar 2005.

H. Hellinckx.

(015773.3/242/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

ARIEL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 19.271.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB02059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(015156.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.



ARIEL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer. R. C. Luxembourg B 19.271.

CITIDOC

Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenue au siège social en date du 8 février 2005

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale:

Administrateurs:

Mary Reffin;

Derek Humphreys;

Cyril K. Edwards.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l.

Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB02058. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015162.3/631/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

GRUPPO MOBILI E SALOTTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 60.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB02698, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRUPPO MOBILI E SALOTTI S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(015172.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

S.G.C. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, (anc. S.G.C. S.A.).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 83.087.

L'an deux mille cinq, le onze février,

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme S.G.C. S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 83.087.

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 73 du 15 janvier 2002,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 décembre 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à quinze heures trente (15.30) sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1. Changement de la dénomination de la société de S.G.C. S.A. en S.G.C. LUXEMBOURG S.A.
- 2. Modification de l'article 1er des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de S.G.C. LUXEMBOURG S.A.



II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer la dénomination de la société de S.G.C. S.A. en S.G.C. LUXEMBOURG S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante: **Art. 1**er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de S.G.C. LUXEMBOURG S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures quarante-cinq (15.45).

Frais

Les frais, dépenses, coûts, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes sont évalués à deux mille deux cents (2.200,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Seil, P. Lentz, V. Baravini, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 février 2005, vol. 528, fol. 65, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 18 février 2005.

J. Gloden.

(016036.3/213/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2005.

S.G.C. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 83.087.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

I. Gloden.

(016038.3/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2005.

TREDEGAR EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 331.749,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 61.649.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle des associés tenue le 20 janvier 2005

Résolution

L'assemblée nomme comme réviseur d'entreprises pour la période se terminant à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2004:

WOOD APPLETON & OLIVER AUDIT S.à.r.l., 9B, bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB02578. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(015184.3/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.



BRISTOL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 72.186.720,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 86.970.

Le bilan au 31 août 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02345, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

Signature.

(015173.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

JOS WEIRICH & Cie, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3544 Dudelange, 28, rue Jean Wolter.

R. C. Luxembourg B 4.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB02700, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JOS WEIRICH & Cie, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(015174.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

LIFE POWER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1418 Luxembourg, 4, rue des Dominicains.

R. C. Luxembourg B 20.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB02695, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIFE POWER LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(015176.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

IMMOBILIERE CENTURIA LUXEMBOURG 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 96.853.

L'an deux mille cinq, le dix-sept janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE CENTURIA LUXEMBOURG 2 S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 96.853), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1289 du 4 décembre 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sébastien Wiander, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle Marechal-Gerlaxhe, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1. Ajout d'un dernier paragraphe à l'article 2 des statuts: «La société s'engage, moyennant respect d'un préavis écrit de trente (30) jours, à informer le prêteur (dans le cadre du contrat de prêt mezzanine du 4 août 2004) préalablement à toute cession de participation détenue directement et indirectement par ladite société dans la société IMMOBILIERE CENTURIA LUXEMBOURG 2 S.A. et dans les Emprunteurs (tels que définis dans la convention de prêt senior du 4 août 2004) ainsi qu'à tout transfert d'actifs immobiliers (tels que détaillés dans la convention de prêt senior du 4 août 2004).»
 - 2. Divers.



- II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.
- III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.
- IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société en y insérant un alinéa supplémentaire.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à la gestion pour compte de tiers, le conseil en ingénierie financière, à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La société s'engage, moyennant respect d'un préavis écrit de trente (30) jours, à informer le prêteur (dans le cadre du contrat de prêt mezzanine du 4 août 2004) préalablement à toute cession de participation détenue directement et indirectement par ladite société dans la société IMMOBILIERE CENTURIA LUXEMBOURG 2 S.A. et dans les Emprunteurs (tels que définis dans la convention de prêt senior du 4 août 2004) ainsi qu'à tout transfert d'actifs immobiliers (tels que détaillés dans la convention de prêt senior du 4 août 2004).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Wiander, C. Day-Royemans, I. Marechal-Gerlaxhe, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 2005, vol. 891, fol. 31, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 février 2005.

J.-J. Wagner.

(016066.3/239/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2005.

IMMOBILIERE CENTURIA LUXEMBOURG 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R. C. Luxembourg B 96.853.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 février 2005. J.-J. Wagner.

(016067.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2005.

HWGW LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 23.797.500,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 94.264.

Le bilan au 31 août 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02347, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

Signature.

(015180.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.



MATRIX LA GAUDE INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. (anc. WB-STAM INVESTMENT, S.à r.l.).

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R. C. Luxembourg B 90.911.

In the year two thousand five, on the twenty-eighth of January. Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

MATRIX LA GAUDE S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, here represented by Maître Estelle Français, attorney-at-law, residing professionally in L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey by virtue of a proxy under private seal,

which proxy will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, declares to be the sole associate of the company WB-STAM INVESTMENT, S.à r.l., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, on the 24th of December 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 3rd of March 2003, number 225.

The articles of incorporation were amended for the last time by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on the 6th of March 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 15th of May 2003 number 526.

The associate requests the notary to document the following resolutions:

First resolution

The associate decides to change the name of the company from WB-STAM INVESTMENT, S.à r.l. into MATRIX LA GAUDE INVESTMENT, S.à r.l.

As a consequence of the above resolution, the associate decides to amend Article 4 of the Articles of Incorporation to give it the following content:

«Art. 4. The company will have the name of MATRIX LA GAUDE INVESTMENT, S.à r.l.

Second resolution

The associate decides to change the financial year of the Company currently starting on January 1st and ending on December 31st in order to have a financial year starting on April 6th and ending on April 5th of the next year.

The current financial year shall end on April 5th, 2006.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the associate decides to amend Article 15 and the first paragraph of Article 16 of the articles of association of the Company as follows:

«Art. 15. The Company's year starts on April 6th of each year and ends on April 5th of the next year.»

«Art. 16 (1st paragraph). Each year, with reference to 5th April, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's registered office.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, amounts to approximately nine hundred euros (900.-EUR).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

MATRIX LA GAUDE S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

ici représentée par Maître Estelle Français, avocat, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey,

en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Laquelle comparante déclare être la seule associée de la société WB-STAM INVESTMENT, S.à r.l., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence



à Hesperange, en date du 24 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 225 du 3 mars 2003.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 526 du 15 mai 2003.

L'associée a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée décide de changer la dénomination de la société de WB-STAM INVESTMENT, S.à r.l. en MATRIX LA GAUDE INVESTMENT, S.à r.l.

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 4. La société prend la dénomination de MATRIX LA GAUDE INVESTMENT, S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'associée décide de changer l'exercice social de la Société commençant actuellement le 1er janvier et se terminant le 31 décembre de façon à avoir un exercice social commençant le 6 avril et se terminant le 5 avril de l'année suivante. L'exercice social en cours se terminera le 5 avril 2006.

Troisième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'article 15 et le premier alinéa de l'article 16 des statuts de la Société seront modifiés et auront la teneur suivante:

- «Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 6 avril et se termine le 5 avril de l'année suivante.»
- «Art. 16. (alinéa 1er): Chaque année, au 5 avril, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital, s'élève approximativement à neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Français, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 69, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 février 2005.

P. Bettingen.

(015887.3/202/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2005.

BRISTOL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 72.186.720,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 86.970.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle du 27 janvier 2005

- I. Les mandats des gérants de la Société:
- 1. M. Michael McDonald administrateur de sociétés, demeurant à L-4972 Dippach, 162, route de Luxembourg;
- 2. M. Paul Van Heel, administrateur de sociétés, demeurant à NL-4879 AJ Etten-Leur, Handelsweg 8;
- 3. M. Jacquot Schwertzer, administrateur de sociétés, demeurant à L-5360 Luxembourg, 51, rue d'Oetrange. ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 août 2005.
- II. KPMG AUDIT, société civile, a été reconduit dans ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015263.3/280/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.



GALGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7227 Bereldange, 22, rue de la Forêt. R. C. Luxembourg B 106.085.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le huit février.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu

Monsieur Luis Miguel Goncalves Nunes, professeur de langue, demeurant à L-7227 Bereldange, 22 rue de la Forêt.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet le commerce d'accessoires de mode, de maroquinerie, de bijoux, de vêtements et de chaussures hommes et femmes avec l'achat et la vente des articles de la branche.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de fusion ou de toute autre manière dans toutes affaires, entreprises, ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de GALGO S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Bereldange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent parts sociales (100) de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune et se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.
- Art. 7. Les cent parts sociales (100) parts sociales sont souscrites par un apport en nature de même montant ainsi que le constate l'état du matériel dont l'estimation a été faite par le futur associé sous son unique responsabilité, lequel état après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé, de sorte que le montant de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.
- Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.
 - Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celuici atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2005.



Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ huit cent quarante euros (840,-EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Luis Miguel Goncalves Nunes, prédit.

- 2.- La société est gérée par l'associé-gérant unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.
- 3.- Le siège social est établi à L-7227 Bereldange, 22, rue de la Forêt.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Goncalves Nunes; A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 février 2005, vol. 904, fol. 78, case 9. - Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 février 2005.

A. Biel.

(015934.3/203/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2005.

IMMOBILIERE CENTURIA LUXEMBOURG 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R. C. Luxembourg B 96.854.

L'an deux mille cinq, le dix-sept janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE CENTURIA LUXEMBOURG 2 S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 96.854), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1289 du 4 décembre 2003. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1041 du 18 octobre 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sébastien Wiander, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle Marechal-Gerlaxhe, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1. Ajout d'un dernier paragraphe à l'article 2 des statuts: «La société s'engage, moyennant respect d'un préavis écrit de trente (30) jours, à informer le prêteur (dans le cadre du contrat de prêt mezzanine du 4 août 2004) préalablement à toute cession de participation détenue directement et indirectement par ladite société dans les Emprunteurs (tels que définis dans la convention de prêt senior du 4 août 2004) ainsi qu'à tout transfert d'actifs immobiliers (tels que détaillés dans la convention de prêt senior du 4 août 2004).»
 - 2. Divers.
- II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.
- III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.
- IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.



Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société en y insérant un alinéa supplémentaire.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société aura également pour objet la prestation de services administratifs et de secrétariat, à l'exclusion de toute activité rentrant dans le domaine réservé aux professions d'expert-comptable et de conseil économique.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à la gestion pour compte de tiers, le conseil en ingénierie financière, à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La société s'engage, moyennant respect d'un préavis écrit de trente (30) jours, à informer le prêteur (dans le cadre du contrat de prêt mezzanine du 4 août 2004) préalablement à toute cession de participation détenue directement et indirectement par ladite société dans les Emprunteurs (tels que définis dans la convention de prêt senior du 4 août 2004) ainsi qu'à tout transfert d'actifs immobiliers (tels que détaillés dans la convention de prêt senior du 4 août 2004).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Wiander, C. Day-Royemans, I. Marechal-Gerlaxhe, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 2005, vol. 891, fol. 31, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 février 2005.

J.-J. Wagner.

(016068.3/239/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2005.

IMMOBILIERE CENTURIA LUXEMBOURG 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R. C. Luxembourg B 96.854.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tour mention aux ims de la publication au Flemorial, receder des societés et / issociations.

Belvaux, le 17 février 2005. J.-J. Wagner. (016069.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2005.

BEDMINSTER (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 770.905.290,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 86.971.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle du 27 janvier 2005

- I. Les mandats des gérants de la Société:
- 1. M. Michael McDonald administrateur de sociétés, demeurant à L-4972 Dippach, 162, route de Luxembourg;
- 2. M. Paul Van Heel, administrateur de sociétés, demeurant à NL-4879 AJ Etten-Leur, Handelsweg 8;
- 3. M. Jacquot Schwertzer, administrateur de sociétés, demeurant à L-5360 Luxembourg, 51, rue d'Oetrange; ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 août 2005.
- II. KPMG AUDIT, société civile, a été reconduit dans ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02332. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015271.3/280/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.



LSF4 POOL I HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 102.543.

In the year two thousand and five, on the ninth day of February. Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) limited liability company established at 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 91.796 (the Sole Shareholder), represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Francine Ewers, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 8 February 2005.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated LSF4 POOL I HOLDINGS, S.à r.l., (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102.543, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 17 August 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 1093 of 28 October 2004.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on its agenda. This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the Company's share capital by an amount of USD 355,000 in order to bring the share capital of the Company from its current amount of USD 650,000 represented by 6,500 shares having a nominal value of USD 100 each down to an amount of USD 295,000 by way of cancellation of 3,550 shares held by the Sole Shareholder. The amount by which the share capital is reduced will be paid in cash to the Sole Shareholder.

As a consequence of this share capital reduction and the cancellation of 3,550 shares, the Sole Shareholder holds the totality of the Company's shares now corresponding to 2,950 shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution the Sole Shareholder of the Company decides to amend Article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read in its English version as follows:

«Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at USD 295,000 represented by 2,950 shares with a nominal value of USD 100 each.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le neuf février.

Par devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résident à Luxembourg.

A comparu:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, établie à 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796 (l'Associée Unique), représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par MIIe Francine Ewers, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 février 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurant annexée au présent acte avec lequel elle a été enregistrée.

La partie comparante, a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF4 POOL I HOLDINGS, S.à r.l. (la Société), enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.543, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1093 du 28 octobre 2004.

L'Associée Unique reconnaît que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Ceci ayant été déclaré, l'Associée Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:



Première résolution

L'Associée Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de USD 355.000 en vue de ramener le capital social de la Société de son montant actuel de USD 650.000 représenté par 6.500 parts sociales d'une valeur nominale de USD 100 chacune à un montant de USD 295.000 par l'annulation de 3.550 parts sociales détenues par l'Associée Unique. Le montant par lequel le capital social est réduit sera payé en espèces à l'Associée Unique.

Suite à cette réduction du capital social et à l'annulation de 3.550 parts sociales, l'Associée Unique détient la totalité des parts sociales de la Société, s'élevant maintenant à 2.950 parts sociales.

Deuxième résolution

A la suite de la première résolution, l'Associée Unique décide de modifier l'Article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

«Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 295.000 représenté par 2.950 parts sociales d'une valeur nominale de USD 100 chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Ewers, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, vol. 147S, fol. 3, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2005.

A. Schwachtgen.

(015911.3/230/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2005.

LSF4 POOL I HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 102.543.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 144 du 9 février 2005 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(015912.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2005.

ATID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 66.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02907, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ATID S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(015177.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

SOCIETE FINANCIERE EDITH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6488 Echternach, 8, rue des Vergers. R. C. Luxembourg B 94.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02908, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE FINANCIERE EDITH S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(015179.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.



PROJECTO C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 63.208.

Le conseil prend note du décès de Monsieur Lino Berti en date du 7 décembre 2004 et décide de laisser son poste vacant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03660. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015181.3/024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

HWGW LUXEMBOURG LLC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 23.733.180,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 95.435.

Le bilan au 31 août 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02346, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

Signature.

(015183.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

NETLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 63.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02909, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NETLINE S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(015186.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

BALRIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 57.551.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 février 2005

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président.
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edmond Ries.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- MRM CONSULTING S.A., société anonyme, 5 rue de l'Ecole, L-4394 Pontpierre.

Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02370. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015328.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.



SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE TELEPHONIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 4.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02910, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE TELEPHONIE S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(015187.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

CHANGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 73.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02911, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHANGES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(015189.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

STRAWBERRY MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 49.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02912, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STRAWBERRY MARKETING, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(015190.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

HWS LUXEMBOURG LLC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 450.143.166,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 96.089.

Le bilan au 31 août 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02348, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

Signature.

(015193.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

HWS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 450.252.390,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 94.258.

Le bilan au 31 août 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02350, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

Signature.

(015194.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.



MEINEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 39.141.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 23 novembre 2004 de la société MEINEK S.A. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Election des nouveaux Administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Election du nouvel Administrateur-délégué pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Election du nouveau Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

M. Fons Mangen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEINEK S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB00789. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015201.3/683/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

C6 VELIZY WINDSOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit. R. C. Luxembourg B 106.021.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the thirtieth of December. Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

COLONY INVESTOR VI, L.P., a limited partnership company incorporated under the law of Delaware, having its principal place of business is at 1999 Avenue of the Stars, Suite 1200, Los Angeles, California 90067, United States, represented by its general partner COLONY CAPITAL VI, L.P., a Delaware limited partnership, itself represented by its general partner COLONY GP VI, LLC, a Delaware limited liability company, itself represented by Mr. Mark M. Hedstrom, Vice President, himself finally represented by Mr. Hubert Janssen, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name. There is hereby formed a private limited liability company under the name of C6 VELIZY WINDSOR, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the «Company»), and, in particular, by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the «Articles»).

2. Registered office

- 2.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.
- 2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined in article 5) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.3. However, the Manager (as defined in article 8) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.
- 2.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measure will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered



office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Manager.

3. Object

- 3.1. The corporate object of the Company is:
- 3.1.1. to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments (including but not limited to notes, bonds and redeemable convertible bonds) in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests and;
- 3.1.2. to provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»), within the limits of the laws of Luxembourg.
- 3.2. For purposes of article 3.1.2. a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.
 - 3.3. The Company may in particular enter into the following transactions:
- 3.3.1. make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries (whether corporate entities, partnerships or sociétés de personnes) of the Company or of a Connected Company;
- 3.3.2. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
 - 3.3.3. advance, lend or deposit money or give credit to any Connected Company;
- 3.3.4. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the laws of Luxembourg;
- 3.3.5. enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;
- 3.3.6. enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, in relation to its purpose;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

- 3.4. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of the specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.
 - 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital

- 5.1. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by one hundred and twenty-five (125) shares (hereafter referred to as the «Shares» and each as a «Share»). Each Share has a nominal value of one hundred Euro (EUR 100). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».
- 5.2. In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred.
 - 5.3. All Shares will have equal rights.
- **6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of Shares

- 7.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.
- 7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.
- 7.3. In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.
- 7.4. In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Manager.



Chapter III. - Management

8. Management

- 8.1. The Company is managed by one manager (hereafter referred to as the «Manager»). The Manager needs not to be Shareholder.
- 8.2. The Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of voting rights.
- **9. Power of the Manager.** In dealing with third parties, the Manager will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's object.
- **10.** Representation of the Company. The Company shall validly be bound by the sole signature of its Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

11. Delegation and agent of the Managers

- 11.1. The Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.
- 11.2. The Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Chapter IV. - General meeting of Shareholders

12. Powers of the general meeting of Shareholders - Votes

- 12.1. All powers not expressly reserved to the Manager by law or by the Articles fall within the competence of the general meeting of Shareholders.
- 12.2. In particular, the general meeting of the Shareholders is competent to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.
- 12.3. Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with the number of Shares he holds.
- 12.4. In case of one Shareholder owning all the Shares, he will assume all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

13. Holding of general meetings

- 13.1. Shareholders meetings may always be convened by the Manager.
- 13.2. Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the last Friday of February of each year.
- 13.3. Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholder(s) for approval. The Shareholder(s) shall also specifically vote as to whether discharge is to be given to the Manager.

14. Majorities

- 14.1. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that quorum is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.
- 14.2. Resolutions to alter the Articles may only be adopted in accordance with any provisions of the Law and by the majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's Share capital.
- 14.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. - Business year

15. Business year

- 15.1. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first of December of each year.
- 15.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Manager. The Manager prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 - 15.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16. Distribution right on Shares

- 16.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.
- 16.2. From the annual net profits of the Company thus determined, five percent (5%) shall compulsorily be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time.
- 16.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Manager shall propose that cash available for remittance be distributed.
- 16.4. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.
 - 16.5. Interim dividends may be paid out upon decision of the Manager provided that:
 - 16.5.1. interim accounts have been drawn-up and show that the funds available for distribution are sufficient; and



16.5.2. the amount to be distributed does not exceed the total profits realised since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by any profits carried forward and sums drawn from reserves available for distribution and reduced by losses carried forward and any sums to be allocated to any reserve pursuant to the law or the Articles.

Chapter VI. - Liquidation

17. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18. Liquidation

- 18.1. The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.
- 18.2. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

19. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2005.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

 COLONY INVESTOR VI, L.P...
 125 Shares

 Total: hundred twenty-five Shares
 125 Shares

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about Euro two thousand Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as Manager for an undetermined period: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), established by a deed drawn up on 27 June 2002 by the Notary Aloyse Biel, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 88.540 and which articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1449 dated 8 October 2002 (page 69544).

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall validly be bound by the sole signature of its single Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

2) The Company shall have its registered office at 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COLONY INVESTOR VI, L.P., une limited partnership company constituée sous la loi de l'Etat de Delaware, ayant son principal établissement 1999 Avenue of the Stars, Suite 1200, Los Angeles, California 90067, United States, representée par son general partner COLONY CAPITAL VI, LP, un limited partnership régi par le Droit de l'Etat de Delaware, lui-même représenté par son general partner COLONY GP VI, LLC, une limited liability company de Droit de l'Etat de Delaware, lui-même représenté par M. Mark M. Hedstrom, Vice Président, lui-même enfin représenté par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.



Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de C6 VELIZY WINDSOR, S.à r.l., qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après dénommée la «Société»), et, en particulier, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après dénommée la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après dénommés les «Statuts»).

2. Siège social

- 2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.
- 2.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (définis à l'article 5) délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.3. Toutefois, le Gérant (défini à l'article 8) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.
- 2.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant.

3. Objet

- 3.1. L'objet de la Société est:
- 3.1.1. d'acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes (incluant notamment les titres de dettes (notes), les obligations, les obligations convertibles et rachetables), sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts;
- 3.1.2. de fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative liés à ceux-ci, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les «Sociétés Apparentées» et, chacune, une «Société Apparentée») dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.
- 3.2. Pour les besoins de l'article 3.1.2. une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient, est détenue par, contrôle, est contrôlée par, est sous un contrôle commun avec la Société ou est contrôlée par un associé ou actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustee, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.
 - 3.3. La Société pourra, en particulier, effectuer les opérations suivantes:
- 3.3.1. effectuer des investissements, soit directement, soit au travers de participations, directes ou indirectes, dans des filiales (qu'il s'agisse de sociétés de capitaux, sociétés de personnes ou de partnerships) de la Société ou d'une Société Apparentée;
- 3.3.2. emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes), de billets à ordre (promissory notes), de certificates (certificates) et d'autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
 - 3.3.3. avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit à toute Société Apparentée;
- 3.3.4. accorder ou recevoir toutes garanties, mettre ou prendre en gage ou fournir et recevoir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de Sociétés Apparentées, et apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;
- 3.3.5. conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;
- 3.3.6. conclure des contrats, et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec son objet;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou



indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929, sur le régime fiscal des sociétés de participation financières.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Capital social

- 5.1. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales (ci-après dénommées les «Parts Sociales» ou, chacune, une «Part Sociale»). Chaque Part Sociale a une valeur nominale de cent euros (100 EUR). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».
- 5.2. En sus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée.
 - 5.3. Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.
- **6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, si bien que seul un propriétaire est admis par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts

- 7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.
- 7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.
- 7.3. En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.
- 7.4. Chaque Associé s'engage en outre à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans l'accord écrit préalable du Gérant.

Titre III. - Gérance

8. Gérance

- 8.1. La Société est gérée par un Gérant (ci-après dénommé le «Gérant»). Le Gérant n'est pas obligatoirement Associé.
- 8.2. Le Gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des droits de votes.
- **9. Pouvoirs du Gérant.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.
- **10. Représentation de la Société.** La Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par le Gérant.

11. Délégation et mandataires du gérant

- 11.1. Le Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.
- 11.2. Le Gérant détermine, le cas échéant, les responsabilités et la rémunération de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des Associés

12. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés - Votes

- 12.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés au Gérant par la loi ou les Statuts seront de la compétence de l'assemblée générale des Associés.
- 12.2. En particulier, l'assemblée générale des Associés est compétente pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.
- 12.3. Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en proportion avec le nombre de Parts Sociales qu'il détient.
- 12.3. Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

13. Tenue d'assemblées générales

- 13.1. Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant.
- 13.2. Lorsque la Société aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le dernier vendredi du mois de février de chaque année.
- 13.3. Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation de l'Associé (ou des Associés). L'Associé (ou les Associés) se prononcera (ou se prononceront) également par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant.

14. Majorités

14.1. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation écrite, les As-



sociés sont convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

- 14.2. Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que conformément aux dispositions de la Loi et par une majorité d'Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.
- 14.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et conformément à toute autre disposition légale.

Titre V. - Exercice social

15. Exercice social

- 15.1. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- 15.2. A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant. Le Gérant prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.
 - 15.3. Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

16. Droit de distribution sur les parts

- 16.1. Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et des autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.
- 16.2. Cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société ainsi déterminé seront obligatoirement prélevés et alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société mentionné à l'article 5 des Statuts ou, le cas échéant, tel qu'il sera augmenté ou réduit.
- 16.3. Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société aux fins de distribution et dans la mesure où la loi et les Statuts le permettent, le Gérant pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.
- 16.4. La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer leur montant seront pris par l'assemblée générale des Associés.
 - 16.5. Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision du Gérant à condition:
- 16.5.1. qu'un état comptable intermédiaire soit établi et que ce-dernier fasse apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants: et
- 16.5.2. que le montant à distribuer n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis le fin du dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes portées en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Titre VI. - Liquidation

17. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18. Liquidation

- 18.1. La liquidation de la Société ne peut être décidée que par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.
- 18.2. La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique dans les Statuts il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts sociales:

 COLONY INVESTOR VI, L.P.
 125 Parts

 Total: cent vingt-cinq parts.
 125 Parts

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée aux fonctions de Gérant pour une période indéterminée: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Aloyse Biel, le 27 juin 2002, immatri-



culée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.540 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1449 en date du 8 octobre 2002 (page 69544).

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 44, case 12. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

J. Elvinger.

(015108.3/211/425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

DR HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe. R. C. Luxembourg B 19.465.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 31 janvier 2005

«Il en résulte que la démission de Mr. J.R. Darné a été acceptée avec regret et que Mr. A.G. Berber a été nommé administrateur avec effet à ce jour.»

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB02639. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015206.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

CHL INVESTMENTS LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe. R. C. Luxembourg B 88.249.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 31 janvier 2005

«Il en résulte que la démission de Mr. J.R. Darné a été acceptée avec regret et que Mr. A.G. Berber a été nommé administrateur avec effet à ce jour.»

Signature

Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB02633. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015208.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

MIRAI S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 92.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03642, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(015223.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.



STONEGATE INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe. R. C. Luxembourg B 83.381.

__

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 31 janvier 2005

«Il en résulte que la démission de Mr. J.R. Darné a été acceptée avec regret et que Mr. A.G. Berber a été nommé administrateur avec effet à ce jour.»

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB02637. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015212.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

EOS AFRICA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe. R. C. Luxembourg B 97.409.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 31 janvier 2005

«Il en résulte que la démission de Mr. J.R. Darné a été acceptée avec regret et que Mr. A.G. Berber a été nommé administrateur avec effet à ce jour.»

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB02636. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015215.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

EOS HOLDINGS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe. R. C. Luxembourg B 97.410.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 31 janvier 2005

«Il en résulte que la démission de Mr. J.R. Darné a été acceptée avec regret et que Mr. A.G. Berber a été nommé administrateur avec effet à ce jour.»

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB02634. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015216.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

TIKKURILA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 14.889.200,-.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 91.008.

Il résulte du contrat de formation de BEG NOMINEES (PAROC) CARRIED INTEREST PARTNERSHIP, L.P. datée le 28 novembre 2004 que les 401.656 parts sociales de catégorie A de la société TIKKURILA HOLDINGS, S.à r.I. détenues par BACP EUROPE FUND IV M L.P., ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, ont été apportées à BEG NOMINEES (PAROC) CARRIED INTEREST PARTNERSHIP, L.P., ayant son siège social à 231 South LaSalle, Chicago IL 60697, Etats-Unis d'Amérique.

Le transfert des parts sociales a pris effet le 28 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2005.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03349. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015221.3/536/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.



STANTON CDO I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 89.354.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03341, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour STANTON CDO I S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(015217.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

PRIMEROSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 67.821.

Le bilan abrégé au 29 février 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03336, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour PRIMEROSE, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(015220.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

IGEBA-LUX, GMBH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5635 Mondorf-les-Bains, 18, avenue Marie-Adelaïde. H. R. Luxemburg B 94.944.

Im Jahre zweitausendfünf, den zweiten Februar.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

- 1) Herr Bernhard Zimmer, Ingenieur, wohnhaft in D-66663 Hilbringen/Merzig, Im Seitert 1.
- 2) Herr Thomas Thiel, Ingenieur, wohnhaft in D-66359 Bous, Dr. Arweiler Strasse 9,

hier vertreten durch Herrn Bernhard Zimmer, vorgenannt.

3) Herr Horst Lessel, Ingenieur, wohnhaft in D-66773 Schwalbach, Siedlungsstrasse 7,

hier vertreten durch Herrn Bernhard Zimmer, vorgenannt.

4) Herr Hans Ring, Ingenieur, wohnhaft in D-66763 Dillingen/Saar, Pfaffenweg 48,

hier vertreten durch Herrn Bernhard Zimmer, vorgenannt,

aufgrund von drei Vollmachten unter Privatschrift vom 31. Januar 2005,

welche Vollmachten, von dem Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlagen beigebogen bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, erklären dass sie die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung IGEBA-LUX, GmbH, mit Sitz in L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss, sind.

Besagte Gesellschaft wurde gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Emile Schlesser, mit dem Amtswohnsitze in Luxemburg, am 24. Juli 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 923 vom 9. September 2003,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 94.944.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,-), eingeteilt in einhundertvierundzwanzig (124) Anteile von je einhundert Euro (EUR 100,-), welche wie folgt übernommen wurden:

1) Herr Bernhard Zimmer, vorgenannt, einunddreissig Anteile	31
2) Herr Thomas Thiel, vorgenannt, einunddreissig Anteile	31
3) Herr Horst Lessel, vorgenannt, einunddreissig Anteile	31
4) Herr Hans Ring, vorgenannt, einunddreissig Anteile	31
Total: einhundertvierundzwanzig Anteile	

Die vorbenannten Komparenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, haben den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von Wecker nach Mondorf-les-Bains zu verlegen. Die genaue Anschrift lautet L-5635 Mondorf-les-Bains, 18, avenue Marie-Adelaïde.



Zweiter Beschluss

Gemäss vorstehendem Beschluss wird der erste Absatz von Artikel 5 der Statuten abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

Art. 5. Absatz 1. Der Sitz der Gesellschaft ist in Mondorf-les-Bains.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 15 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr sechshundertfünfzig Euro (EUR 650,-).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Zimmer, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 9 février 2005, vol. 358, fol. 62, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung auf Begehr erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 15. Februar 2005.

H. Beck.

(015337.3/201/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

IGEBA-LUX, Gmbh, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5635 Mondorf-les-Bains, 18, avenue Marie-Adelaïde.

R. C. Luxembourg B 94.944.

Statuts coordonnées déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 février 2005.

H. Beck

Notaire

(015339.3/201/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

JES, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 86.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03644, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P Rochas

Administrateur

(015224.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

FINANCES ET VALEURS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 38.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03646, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(015225.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.



TIKKURILA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 14.889.200,-.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 91.008.

Il résulte du contrat de cession en date du 11 février 2005 que les 36.800 parts sociales de catégorie B détenues par Mikael Airas (5.400 parts sociales), Jan Andersson (800 parts sociales), Peder Biese (6.800 parts sociales), Anders Dahlblom (800 parts sociales), Jan Gustafsson (2.000 parts sociales), Vesa Karvonen (800 parts sociales), Mikael Ljungberg (800 parts sociales), Tuomo Majander (4.000 parts sociales), Leena Mekkonen-Leppänen (800 parts sociales), Juha Miettinen (5.400 parts sociales), Björn Rönnlöf (4.000 parts sociales), Kimmo Tamminen (800 parts sociales) et Väinö Tuomisalo (4.400 parts sociales) ont été transférées à BEG NOMINEES (PAROC) CARRIED INTEREST PARTNERSHIP, L.P.

Le transfert des parts sociales a pris effet le 11 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03344. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015222.3/536/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

ARCELOR FCS COMMERCIAL LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-3475 Dudelange, route de Thionville. R. C. Luxembourg B 49.668.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 18 novembre 2004

ad 1) L'Assemblée prend acte des démissions de Messieurs Jean Lamesch et François Brunereau, administrateurs. Après avoir remercié les administrateurs démissionnaires pour les éminents services rendus à la société, elle nomme Messieurs Bertrand Mekeirel et Alain Dufour, avec adresses professionnelles au 35, Guldensporenpark, B-9820 Merelbeke, en remplacement des susdits. Messieurs Bertrand Mekeirel et Alain Dufour sont nommés pour un terme de deux ans. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale à tenir en l'an 2006 statuant sur l'exercice 2005.

Pour extrait conforme

A. Dewispelaere / A. Van Den Bossche

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX07026. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015281.3/571/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

TST HTC HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. TISHMAN SPEYER 123 BPR HOLDINGS, S.à r.l.). Share capital: EUR 25,000.-.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff. R. C. Luxembourg B 103.733.

In the year two thousand and five, on the twenty-first of January. Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

- TSCAI INTERNATIONAL EXTENSION REAL ESTATE VENTURE V, LP, a Limited Partnership organized in Delaware, USA with registered office at National Registered Agents, Inc., 9 East Loockerman Street, County of Kent, City of Dover, State of Delaware 19901, United States of America, registered under number 3816514.
- TST INTERNATIONAL FUND V CV-A, GP, LLC, having its registered office at National Registered Agents, Inc., 9 East Loockerman Street, County of Kent, City of Dover, State of Delaware 19901, United States of America, but with principal place of business at 520 Madison Avenue, New York, NY 10022, United States of America, registered under number 3801167.
- STICHTING TST DUTCH IA FOUNDATION, having its registered office at Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 342 07 066.
- TST INTERNATIONAL FUND V CV-II, GP, LLC, having its registered office at National Registered Agents, Inc., 9 East Loockerman Street, County of Kent, City of Dover, State of Delaware 19901, United States of America, but with principal place of business at 520 Madison Avenue, New York, NY 10022, United States of America, registered under number 3447230.
- STICHTING TST DUTCH II FOUNDATION, having its registered office at Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34176985.



- TST NETHERLANDS V GP, LLC, having its registered office at National Registered Agents, Inc., 9 East Loockerman Street, County of Kent, City of Dover, State of Delaware 19901, United States of America, but with principal place of business at 520 Madison Avenue, New York, NY 10022, United States of America, registered under number 3412615.
- STICHTING TST NETHERLANDS-EUROPE INVESTMENTS V, having its registered office at Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34164080.

All here represented by Mr Olivier Ferres, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of seven proxies established on January 14th, 2005

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of TST HTC HOLDINGS, S.à r.l., (formerly TISHMAN SPEYER 123 BPR HOLDINGS, S.à r.l.) (the «Company»), with registered office at 1B Heienaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 103.733, incorporated by a deed of the undersigned notary of October 14, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, whose articles of association have been amended by a deed of the undersigned notary dated December 6, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. The Company's share capital is fixed at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) represented by one thousand (1,000) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.
- III. The shareholders resolve to increase the Company's corporate capital to the extent of sixty thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 60,950.-) to raise it from its present amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) to eighty-five thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 85,950.-) by creation and issue of two thousand four hundred thirty-eight (2,438) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.
- IV. The shareholders resolve to accept the subscription and payment of the two thousand four hundred thirty-eight (2,438) new shares as follows:
- TSCAI INTERNATIONAL EXTENSION REAL ESTATE VENTURE V, LP, prenamed, subscribes to one thousand three hundred twenty-two (1,322) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of thirty-three thousand and fifty Euro (EUR 33,050.-) by contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of a loan agreement signed between the Company and TSCAI INTERNATIONAL EXTENSION REAL ESTATE VENTURE V, LP, prenamed on December 17, 2004, whereby TSCAI INTERNATIONAL EXTENSION REAL ESTATE VENTURE V, LP, prenamed, lent the principal amount of thirty-three thousand one hundred and nine Euro (EUR 33,109.-) to the Company. Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by the original of the loan agreement executed between the Company and TSCAI INTERNATIONAL EXTENSION REAL ESTATE VENTURE V, LP, prenamed, on December 17, 2004.
- TST INTERNATIONAL FUND V CV-A, GP, LLC, prenamed, subscribes to one hundred sixty-two (162) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of four thousand and fifty Euro (EUR 4,050.-) by contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of a loan agreement signed between the Company and TST INTERNATIONAL FUND V CV-A, GP, LLC, prenamed on December 17, 2004, whereby TST INTERNATIONAL FUND V CV-A, GP, LLC, prenamed, lent the principal amount of four thousand and fifty five Euro (EUR 4,055.-) to the Company. Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by the original of the loan agreement executed between the Company and TST INTERNATIONAL FUND V CV-A, GP, LLC, prenamed, on December 17, 2004.
- STICHTING TST DUTCH IA FOUNDATION, prenamed, subscribes to one hundred sixty-two (162) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of four thousand and fifty Euro (EUR 4,050.-) by contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of a loan agreement signed between the Company and STICHTING TST DUTCH IA FOUNDATION, prenamed on December 17, 2004, whereby STICHTING TST DUTCH IA FOUNDATION, prenamed, lent the principal amount of four thousand and fifty-five Euro (EUR 4,055.-) to the Company. Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by the original of the loan agreement executed between the Company and STICHTING TST DUTCH IA FOUNDATION, prenamed, on December 17, 2004.
- TST INTERNATIONAL FUND V CV-II, GP, LLC, prenamed, subscribes to one hundred fifty-six (156) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of three thousand nine hundred Euro (EUR 3,900.-) by contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of a loan agreement signed between the Company and TST INTERNATIONAL FUND V CV-II, GP, LLC, prenamed on December 17, 2004, whereby TST INTERNATIONAL FUND V CV-II, GP, LLC, prenamed, lent the principal amount of three thousand nine hundred and six Euro (EUR 3,906.-) to the Company. Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by the original of the loan agreement executed between the Company and TST INTERNATIONAL FUND V CV-II, GP, LLC, prenamed, on December 17, 2004.
- STICHTING TST DUTCH II FOUNDATION, prenamed, subscribes to one hundred fifty-six (156) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of three thousand nine hundred Euro (EUR



- 3,900.-) by contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of a loan agreement signed between the Company and STICHTING TST DUTCH II FOUNDATION, prenamed on December 17, 2004, whereby STICHTING TST DUTCH II FOUNDATION, prenamed, lent the principal amount of three thousand nine hundred and six Euro (EUR 3,906.-) to the Company. Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by the original of the loan agreement executed between the Company and STICHTING TST DUTCH II FOUNDATION, prenamed, on December 17, 2004.
- TST NETHERLANDS V GP, LLC, prenamed, subscribes to two hundred and forty (240) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of six thousand Euro (EUR 6,000.-) by contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of a loan agreement signed between the Company and TST NETHERLANDS V GP, LLC, prenamed on December 17, 2004, whereby TST NETHERLANDS V GP, LLC, prenamed, lent the principal amount of six thousand and twenty-two Euro (EUR 6,022.-) to the Company. Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by the original of the loan agreement executed between the Company and TST NETHERLANDS V GP, LLC, prenamed, on December 17, 2004.
- STICHTING TST NETHERLANDS-EUROPE INVESTMENTS V, prenamed, subscribes to two hundred and forty (240) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of six thousand Euro (EUR 6,000.-) by contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of a loan agreement signed between the Company and STICHTING TST NETHERLANDS-EUROPE INVESTMENTS V, prenamed on December 17, 2004, whereby STICHTING TST NETHERLANDS-EUROPE INVESTMENTS V, prenamed, lent the principal amount of six thousand and twenty-two Euro (EUR 6,022.-) to the Company. Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by the original of the loan agreement executed between the Company and STICHTING TST NETHERLANDS-EUROPE INVESTMENTS V, prenamed, on December 17, 2004.
- V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:
- «**Art. 6.** The share capital is fixed at eighty-five thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 85,950.-) represented by three thousand four hundred thirty-eight (3,438) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»
- VI. The shareholders unanimously resolved to allocate the excess contribution of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) to the Company's legal reserve.
- VII. Pursuant to the above increase of capital, the shareholders resolved to acknowledge that the share capital of the Company in the total amount of eighty-five thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 85,950.-) represented by three thousand four hundred thirty-eight (3,438) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, is held by:

Shareholder	Number of shares held
TSCAI INTERNATIONAL EXTENSION REAL ESTATE VENTURE V, LP, prenamed	1,864
TST NETHERLANDS V GP, LLC, prenamed	339
STICHTING TST NETHERLANDS-EUROPE INVESTMENTS V, prenamed	339
TST INTERNATIONAL FUND V CV-A, GP, LLC, prenamed	228
STICHTING TST DUTCH IA FOUNDATION, prenamed	228
TST INTERNATIONAL FUND V CV-II, GP, LLC, prenamed	220
STICHTING TST DUTCH FOUNDATION II, prenamed	220
Total -	3 438

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately four thousand Euro (EUR 4,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.



Ont comparu:

- TSCAI INTERNATIONAL EXTENSION REAL ESTATE VENTURE V, LP, un Limited Partnership organisé selon les lois du Delaware, USA, ayant son siège social au National Registered Agents, Inc., 9 East Loockerman Street, County of Kent, City of Dover, Etat du Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique, enregistré sous le numéro 3816514.
- TST INTERNATIONAL FUND V CV-A, GP, LLC, ayant son siège social au National Registered Agents, Inc., 9 East Loockerman Street, County of Kent, City of Dover, Etat du Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique, mais exerçant son activité principale au 520, Madison Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 3801167.
- STICHTING TST DUTCH IA FOUNDATION, ayant son siège social au Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 342 07 066.
- TST INTERNATIONAL FUND V CV-II, GP, LLC, ayant son siège social au National Registered Agents, Inc., 9 East Loockerman Street, County of Kent, City of Dover, Etat du Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique, mais exerçant son activité principale au 520, Madison Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 3447230.
- STICHTING TST DUTCH II FOUNDATION, ayant son siège social au Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 34176985.
- TST NETHERLANDS V GP, LLC, ayant son siège social au National Registered Agents, Inc., 9 East Loockerman Street, County of Kent, City of Dover, Etat du Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique, mais exerçant son activité principale au 520, Madison Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 3412615.
- STICHTING TST NETHERLANDS-EUROPE INVESTMENTS V, ayant son siège social au Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34164080.

Tous ici représentées par Monsieur Olivier Ferres, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de sept procurations données le 14 janvier 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TST HTC HOLDINGS, S.à r.l., (anciennement TISHMAN SPEYER 123 BPR HOLDINGS, S.à r.l), (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 103.733, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 14 octobre 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts ont été ultérieurement modifiés par un acte du notaire soussigné reçu en date du 6 décembre 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,-) divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.
- III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante mille neuf cent cinquante Euro (EUR 60.950,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,-) à quatre-vingt-cinq mille neuf cent cinquante Euro (EUR 85.950,-) par la création et l'émission de deux mille quatre cent trente-huit (2.438) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.
- IV. Les associés décident d'accepter la souscription et le payement des deux mille quatre cent trente-huit (2.438) parts sociales nouvelles comme suit:
- TSCAI INTERNATIONAL EXTENSION REAL ESTATE VENTURE V, LP, précité, souscrit à mille trois cent vingt-deux (1.322) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de trente-trois mille cinquante Euro (EUR 33.050,-) par apport en nature consistant en une créance détenue à l'encontre de la Société correspondant au montant dû et exigible en vertu des conditions d'un contrat de prêt entre la Société et TSCAI INTERNATIONAL EXTENSION REAL ESTATE VENTURE V, LP, précité, en date du 17 décembre 2004 en vertu duquel TSCAI INTERNATIONAL EXTENSION REAL ESTATE VENTURE V, LP, précité, à accorder un prêt à la Société pour un montant de trente-trois mille cent neuf Euro (EUR 33.109,-). Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par l'original du contrat de prêt entre la Société et TSCAI INTERNATIONAL EXTENSION REAL ESTATE VENTURE V, LP, précité, conclu en date du 17 décembre 2004.
- TST INTERNATIONAL FUND V CV-A, GP, LLC, précité, souscrit à cent soixante-deux (162) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de quatre mille cinquante Euro (EUR 4.050,-) par apport en nature consistant en une créance détenue à l'encontre de la Société correspondant au montant dû et exigible en vertu des conditions d'un contrat de prêt entre la Société et TST INTERNATIONAL FUND V CV-A, GP, LLC, précité, en date du 17 décembre 2004 en vertu duquel TST INTERNATIONAL FUND V CV-A, GP, LLC, précité, à accorder un prêt à la Société pour un montant de quatre mille cinquante-cinq Euro (EUR 4.055,-). Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par l'original du contrat de prêt entre la Société et TST INTERNATIONAL FUND V CV-A, GP, LLC précité, conclu en date du 17 décembre 2004.
- STICHTING TST DUTCH IA FOUNDATION, précité, souscrit à cent soixante-deux (162) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de quatre mille cinquante Euro (EUR 4.050,-) par apport en nature consistant en une créance détenue à l'encontre de la Société correspondant au montant dû et exigible en vertu des conditions d'un contrat de prêt entre la Société et STICHTING TST DUTCH IA FOUNDATION, précité, en date du 17 décembre 2004 en vertu duquel STICHTING TST DUTCH IA



FOUNDATION, précité, à accorder un prêt à la Société pour un montant de quatre mille cinquante-cinq Euro (EUR 4.055,-). Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par l'original du contrat de prêt entre la Société et STICHTING TST DUTCH IA FOUNDATION précité, conclu en date du 17 décembre 2004.

- TST INTERNATIONAL FUND V CV-II, GP, LLC, précité, souscrit à cent cinquante-six (156) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de trois mille neuf cent Euro (EUR 3.900,-) par apport en nature consistant en une créance détenue à l'encontre de la Société correspondant au montant dû et exigible en vertu des conditions d'un contrat de prêt entre la Société et TST INTERNATIONAL FUND V CV-II, GP, LLC, précité, en date du 17 décembre 2004 en vertu duquel TST INTERNATIONAL FUND V CV-II, GP, LLC, précité, à accorder un prêt à la Société pour un montant de trois mille neuf cent six Euro (EUR 3.906,-). Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par l'original du contrat de prêt entre la Société et TST INTERNATIONAL FUND V CV-II, GP, LLC, précité, conclu en date du 17 décembre 2004.
- STICHTING TST DUTCH II FOUNDATION, précité, souscrit à cent cinquante-six (156) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de trois mille neuf cent Euro (EUR 3.900,-) par apport en nature consistant en une créance détenue à l'encontre de la Société correspondant au montant dû et exigible en vertu des conditions d'un contrat de prêt entre la Société et STICHTING TST DUTCH II FOUNDATION, précité, en date du 17 décembre 2004 en vertu duquel STICHTING TST DUTCH II FOUNDATION, précité, à accorder un prêt à la Société pour un montant de trois mille neuf cent six Euro (EUR 3.906,-). Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par l'original du contrat de prêt entre la Société et STICHTING TST DUTCH II FOUNDATION, précité, conclu en date du 17 décembre 2004.
- TST NETHERLANDS V GP, LLC, précité, souscrit à deux cent quarante (240) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de six mille Euro (EUR 6.000,-) par apport en nature consistant en une créance détenue à l'encontre de la Société correspondant au montant dû et exigible en vertu des conditions d'un contrat de prêt entre la Société et TST NETHERLANDS V GP, LLC, précité, en date du 17 décembre 2004 en vertu duquel TST NETHERLANDS V GP, LLC, précité, à accorder un prêt à la Société pour un montant de six mille vingt-deux Euro (EUR 6.022,-). Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par l'original du contrat de prêt entre la Société et TST NETHERLANDS V GP, LLC, précité, conclu en date du 17 décembre 2004.
- STICHTING TST NETHERLANDS-EUROPE INVESTMENTS V, précité, souscrit à deux cent quarante (240) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de six mille Euro (EUR 6.000,-) par apport en nature consistant en une créance détenue à l'encontre de la Société correspondant au montant dû et exigible en vertu des conditions d'un contrat de prêt entre la Société et STICHTING TST NETHERLANDS-EUROPE INVESTMENTS V, précité, en date du 17 décembre 2004 en vertu duquel STICHTING TST NETHERLANDS-EUROPE INVESTMENTS V, précité, à accorder un prêt à la Société pour un montant de six mille vingt-deux Euros (EUR 6.022,-). Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par l'original du contrat de prêt entre la Société et STICHTING TST NETHERLANDS-EUROPE INVEST-MENTS V, précité, conclu en date du 17 décembre 2004.
- V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:
- «**Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-cinq mille neuf cent cinquante Euro (EUR 85.950,-) représenté par trois mille quatre cent trente-huit (3,438) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.» VI. Les associés décident unanimement d'allouer l'apport excédentaire de cent vingt-cinq Euro (EUR 125,-) à la réserve légale de la Société.

VII. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, les associés constatent que le capital social de la Société de quatrevingt-cinq mille neuf cent cinquante Euro (EUR 85.950,-) représenté par trois mille quatre cent trente-huit (3,438) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune est détenu comme suit:

Associé	Nombre de parts détenues
TSCAI INTERNATIONAL EXTENSION REAL ESTATE VENTURE V, LP, précité	1.864
TST NETHERLANDS V GP, LLC, précité	339
STICHTING TST NETHERLANDS-EUROPE INVESTMENTS V, précité	339
TST INTERNATIONAL FUND V CV-A, GP, LLC, précité	228
STICHTING TST DUTCH IA FOUNDATION, précité	228
TST INTERNATIONAL FUND V CV-II, GP, LLC, précité	220
STICHTING TST DUTCH FOUNDATION II, précité	220
Total	3.438

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille Euro (EUR 4.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.



A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, vol. 146S, fol. 91, case 10. - Reçu 609,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

J. Elvinger.

(016018.3/211/289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2005.

TST HTC HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. (anc. TISHMAN SPEYER 123 BPR HOLDINGS, S.à r.l.).

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 103.733.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(016019.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2005.

ALLIED DOMECQ LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 67.904.500,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 71.407.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle du 27 janvier 2005

- I. Les mandats des gérants de la Société:
- 1. M. Michael McDonald administrateur de sociétés, demeurant à L-4972 Dippach, 162, route de Luxembourg;
- 2. M. Alberto Martin, directeur, demeurant à Principe de Vergara 136, 28002 Madrid (Espagne);
- 3. M. Jacquot Schwertzer, administrateur de sociétés, demeurant à L-5360 Luxembourg, 51, rue d'Oetrange; ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 août 2005.
- II. KPMG AUDIT, société civile, a été reconduit dans ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02328. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015278.3/280/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

BRICOMAG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue E. Bian.

R. C. Luxembourg B 84.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03647, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

P. Rochas

Administrateur

(015226.3/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck